



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 13 octobre 2020 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absente, madame la conseillère Nathalie Lemieux.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Catherine Bellemare, Jean Boileau, Geneviève D'Amours, Laurence Gillot, Melvin Jomphe, François Léveillé, Yvan Moreau et Marc Phaneuf.

CP20201013-P1 ADOPTION DU CADRE DE RÉFÉRENCE MUNICIPAL EN ITINÉRANCE ET DU PLAN D'ACTION TRIENNAL 2021-2023 EN ITINÉRANCE

9 h30 – Présentation par madame Geneviève D'Amours.

Un mot d'introduction est fait par madame la conseillère Renée Amyot.

Les objectifs de la présentation sont les suivants :

- Présenter le processus d'élaboration du Cadre de référence municipal en itinérance et du Plan d'action triennal 2021-2023 en itinérance;
- Présenter le Cadre de référence municipal en itinérance;
- Présenter le Plan d'action triennal 2021-2023 en itinérance.

Madame D'Amours explique la complémentarité des interventions en itinérance, les objectifs de la démarche de développer un cadre de référence municipal en itinérance ainsi que la consultation des acteurs.

Madame D'Amours explique le rôle de la Ville en matière de lutte contre l'itinérance et elle rappelle les cinq grands principes directeurs :

- Reconnaissance des droits et responsabilités citoyennes;
- Prise en compte des besoins;
- Accessibilité;
- Partenariat;
- Participation citoyenne.

Les orientations du Cadre de référence et du Plan d'action triennal sont expliquées. Madame D'Amours explique les objectifs pour chacun d'eux ainsi que les actions à mettre en œuvre. Pour certaines des actions, un budget est présenté. Les orientations sont les suivantes :

- Orientation 1 : Un toit convenable pour tous
Budget de mise en œuvre : 30 000 \$
- Orientation 2 : L'inclusion de tous
Budget de mise en œuvre : 237 000 \$
- Orientation 3 : Des interventions adaptées aux réalités
Budget de mise en œuvre : 72 000 \$
- Orientation 4 : Agir ensemble
Budget de mise en œuvre : 350 000 \$

Sommaire annuel :

2021 :	231 000 \$
2022 :	251 500 \$
2023 :	206 500 \$
	<hr/>
TOTAL :	689 000 \$

Les stratégies de mise en œuvre de même que les indicateurs de suivi sont présentés.

RECOMMANDATIONS :

CONSIDÉRANT QUE la Commission Gatineau, Ville en santé a pour mandat de faire des recommandations au conseil municipal sur les orientations à donner aux actions et politiques qui favorisent la qualité de vie de la population gatinoise tout en mettant l'accent sur les actions dans les milieux défavorisés et auprès des clientèles vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE la Commission Gatineau, Ville en santé a inscrit, dans son Plan d'action 2019-2020, l'élaboration et la mise en œuvre d'un Cadre de référence municipal en itinérance;

Lors de sa séance ordinaire du 18 juin 2020, la Commission Gatineau, Ville en santé font les recommandations suivantes au conseil municipal :

CGVS-2020-07

Adopter le Cadre de référence municipal en itinérance.

CGVS-2020-08

Adopter le Plan d'action triennal 2021-2023 en itinérance.

RECOMMANDATIONS :**CP-SLSDC-2020-26**

Adopter le Cadre de référence municipal en itinérance.

CP-SLSDC-2020-27

Adopter le Plan d'action triennal 2021-2023 en itinérance.

CP-SLSDC 2020-28

Autoriser le trésorier à prévoir un budget de 689 000 \$ pour la mise en œuvre du Plan d'action triennal 2021-2023 en itinérance; un montant de 231 000 \$ pour l'année 2021, un montant de 251 500 \$ pour l'année 2022 et un montant de 206 500 \$ pour l'année 2023, conditionnellement à l'approbation du projet lors de l'étude du budget 2021.

CP-SLSDC-2020-29

Mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à assurer la mise en œuvre du Cadre de référence municipal en itinérance et du Plan d'action triennal 2021-2023 en itinérance.

CP-SLSDC-2020-30

Mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à réaliser un bilan du Plan d'action triennal 2021-2023 en itinérance.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc mentionne que participer à ce processus a été une expérience de collaboration entre les élus, les organismes du milieu et les citoyens. L'itinérance n'est pas facile à divers niveaux (social, économique, etc.). Un secteur de son quartier est touché par cette problématique et il s'agit d'un problème réel. La mise en place d'actions et d'une vision pourra aider nos citoyens. Il demande aux collègues d'appuyer le tout.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette souligne l'excellent travail de la Commission Gatineau, Ville en santé et l'équipe de madame D'Amours. Un des grands volets touche les problèmes de logements. Il y a plusieurs avenues à mettre en œuvre. Chaque année, c'est plus d'une centaine de logements abordables qui sont livrés par la ville et on doit travailler encore là-dessus. Elle demande comment se fera la coordination avec le Service de l'urbanisme et du développement durable pour la mise en place de la Politique d'habitation abordable. Elle demande s'il existe un registre des terrains qui appartiennent à la Ville et un registre des terrains qui appartiennent au privé. Pour la première question, on lui répond qu'on souhaite mettre en place un comité interservices. Pour les registres, madame D'Amours n'a pas de réponse. Monsieur Bélanger et madame Marchand vont lui répondre par courriel.

Madame la conseillère Louise Boudrias a un malaise avec l'embauche d'une autre ressource alors que cet argent pourrait être remis aux organismes qui pourraient en faire beaucoup avec ce montant. Nos organismes ont déjà le niveau de compétence pour s'en occuper. Pour ce qui est du registre de terrains publics, elle a déjà demandé de recevoir une copie des terrains publics à la Ville de Gatineau. Madame D'Amours va lui revenir là-dessus par écrit. Elle répond aux premières préoccupations de madame Boudrias en indiquant que le manque de personnel dédié à la question de l'itinérance limite l'intervention de la Ville. L'ajout de cette ressource nous permettrait d'aller plus loin en matière d'itinérance. Elle mentionne qu'une partie du financement reviendra aux organismes communautaires.

Monsieur le conseiller Marc Carrière demande de quelle façon ce mandat a été donné aux services et dans quel poste budgétaire on va retrouver ce montant ? On lui répond que c'était en 2016 et que le mandat fait partie des recommandations du comité exécutif pour l'amélioration des services.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier mentionne que l'objectif d'améliorer le vivre ensemble et la cohabitation est essentiel, que ça manque cruellement au centre-ville. Au niveau des actions, la déjudiciarisation est nécessaire. La meilleure façon d'aider les itinérants n'est pas de leur donner des amendes ou de les envoyer en prison.

Madame la conseillère Myriam Nadeau indique que ce n'est pas un dossier simple et que c'est bouleversant d'être confronté à cette réalité. À Gatineau on prend nos responsabilités et on joue notre rôle comme ville. On prend notre rôle à la hauteur de ce qui nous revient, c'est un pas dans la bonne direction.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier est frappé par les faiblesses ou les choses à améliorer qui sont présentées à la page 9. Il comprend qu'on a besoin de ressources, mais il faut le faire avec les bonnes conditions. On parle de travail en silo. Il faudrait voir qui fait quoi c'est-à-dire les rôles et les responsabilités de chacun avant de mettre une ressource supplémentaire. Est-ce qu'il y a eu ce genre de réflexion ? Est-ce nécessaire à ce stade-ci de mettre un montant pour une nouvelle ressource ? Comment mieux travailler en éliminant les silos ? On lui répond que cet exercice a été fait pour délimiter les rôles et les responsabilités. Personne à la Ville n'a un regard global sur la situation de l'itinérance. Les employés font des actes spécifiques seulement.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne indique que dans les responsabilités qui nous incombent, nous avons des rôles accrus dans le dossier de l'itinérance. Nous sommes un gouvernement de proximité et il souhaite que les budgets nécessaires vont suivre des gouvernements. Pour le coordonnateur, il prend un exemple du Plan directeur vélo. Cet ajout d'un coordonnateur est bon et il va s'assurer que l'ensemble des services soient consultés. Il mentionne qu'il est préoccupé par l'évaluation spécifique des budgets de la présentation (ex. 5 000 \$ pour les douches).

Madame la conseillère Renée Amyot indique qu'une des conditions gagnantes est d'avoir des ressources dédiées. Il faut se donner les moyens de réussir le plan d'action et ça prend un meneur de jeu dans ce dossier. Il doit y avoir quelqu'un pour mener ce dossier.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne a des problèmes de connexion internet et monsieur le conseiller Cédric Tessier prend momentanément le rôle de président.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier précise son commentaire. Il n'est pas contre ce qui a été présenté. Son malaise vient du fait qu'on aurait dû démontrer qu'un poste de coordonnateur était nécessaire et cette analyse ne ressortait pas dans la présentation.

Monsieur Luc Bard indique que l'organisation et le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés auront besoin de cette ressource. Nous avons besoin d'un porteur du dossier. La Ville va jouer un rôle de leader et parfois ce sera les organismes qui seront leaders. C'est dans cette réflexion que le cadre a été bâti.

Monsieur le maire mentionne que les crises que l'on a vécu démontrent qu'on a besoin de cette ressource. Ce cadre est un outil assez fort pour l'avenir. Il remercie madame Amyot.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier salue les équipes du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés dans le contexte qu'on a connu dans les derniers mois (incendie au Gite ami, crise sanitaire de la COVID, etc.).

Monsieur le conseiller Daniel Champagne est de retour comme président.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc mentionne que le prix des logements est moins cher qu'à Montréal, Ottawa et Toronto, mais dans la présentation, on indique que le prix du logement est dispendieux à Gatineau. Est-ce que les Airbnb affectent les prix du logement ? On lui répond que plusieurs facteurs ont fait augmenter les prix, dont la tornade. Nous sommes juste derrière Montréal au Québec. Nous avons un taux d'occupation très élevé et peu de logements, ce qui a un impact sur les prix.

Madame la conseillère Audrey Bureau demande à quel moment les élus auront une mise à jour de la situation de l'aréna Robert-Guertin et du Gite ami. Monsieur le maire a demandé un bilan au CISSO, mais il n'a pas de bilan récent. Lorsqu'il aura une réponse du CISSO, une communication sera faite aux élus.

Les élus sont en accord avec les recommandations et elles seront présentées pour adoption au conseil municipal du 20 octobre 2020.

Le comité plénier public est suspendu à 10 h 45.

Reprise du comité plénier public à 10 h 55.

CP20201013-P2

DÉPÔT DU BILAN 2017-2019 DU PLAN D'ACTION TRIENNAL 2017-2019 ET PLAN D'ACTION TRANSITOIRE 2020-2021 - FAMILLE, AÎNÉS (MADA) ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Présentation par madame Geneviève D'Amours.

Un mot d'introduction est fait par madame la conseillère Renée Amyot.

Le bilan du Plan d'action intégré triennal 2017-2019 - Famille, Aînés (MADA) et Accessibilité universelle est présenté. On explique les faits saillants du bilan à travers les différents axes :

- Axe 1 : Culture, loisir, sport et développement communautaire;
- Axe 2 : Information et communication;
- Axe 3 : Accessibilité des édifices, environnement urbain et santé;
- Axe 4 : Administration municipale;
- Axe 5 : Habitation;
- Axe partenaire.

Ce bilan indique que 49 actions ont été réalisées ou partiellement réalisées entre 2017-2019 selon les indicateurs par les différents services de la municipalité. À ces actions, d'autres ont été réalisées, mais ne peuvent pas être comptabilisées parce qu'elles ne correspondent qu'en partie aux indicateurs initialement identifiés.

Les réalisations, prévues ou non prévues, ont eu des retombées pour les familles, les aînés et les personnes en situation de handicap.

Considérant la complexité d'un plan d'action intégré (aîné et personne en situation de handicap) et de l'importance du travail interservices, le travail de mobilisation doit s'appuyer sur des mécanismes et des outils de suivi à l'interne.

On explique le plan d'action transitoire 2020-2021 en fonction des différents axes vus précédemment.

Le cadre budgétaire est le suivant :

BUDGET			
Plan transitoire – Famille, Aînés (MADA) et Accessibilité universelle			
	2019	2020	2021
AXE 1 – CULTURE, LOISIR, SPORT ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	271 780 \$	195 000 \$	240 000 \$
AXE 2 – INFORMATION ET COMMUNICATION	33 000 \$	77 550 \$	32 500 \$
AXE 3 – ACCESSIBILITÉ DES ÉDIFICES, ENVIRONNEMENT URBAIN ET SANTÉ	30 000 \$	35 950 \$	36 000 \$
AXE 4 – ADMINISTRATION MUNICIPALE	-	-	-
AXE 5 – HABITATION	-	-	-
AXE PARTENAIRE	41 920 \$		
SOUS-TOTAL	376 700 \$	308 500 \$	308 500 \$
TOTAL	-	617 000 \$	

RECOMMANDATIONS :

La Commission Gatineau, Ville en santé, lors de sa séance ordinaire du 18 juin 2020, recommande au conseil municipal :

CP-CGVS-2020-09

Accepter le dépôt du Bilan du Plan d'action intégré triennal 2017 2019 - Famille, Aînés et Accessibilité universelle

CP-CGVS-2020-10

Adopter le Plan d'action transitoire 2020 2021 – Famille, Aînés Accessibilité universelle

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Marc Carrière constate qu'il y a une évolution en matière d'accessibilité universelle depuis quelques années, mais le centre de services de Masson-Angers n'est toujours pas accessible. Nous sommes en 2020 avec un plan transitoire et il n'a pas encore été adapté pour tous. Monsieur Luc Bard va revenir aujourd'hui à monsieur Carrière à ce sujet.

Madame la conseillère Audrey Bureau a plusieurs questions :

- De quelle façon peut-on systématiser le réaménagement des rues pour qu'une personne ayant un handicap soit incluse dans les réflexions en amont ? Pour la systématisation, il sera nécessaire de les inclure quand il y a des nouveaux aménagements et les équipes s'occuperont d'y voir.

- Quel rôle la Ville peut-elle jouer dans l'accessibilité des commerces ? Il y a déjà eu un projet pilote « commerces accessibles ». Est-ce qu'il existe encore et sinon, comment peut-on le réactiver? Pour commerces accessibles, le projet pilote n'est pas renouvelé, mais il existe une nouvelle approche qui s'appelle « destination pour tous ». Il s'agit d'une analyse d'accessibilité par secteur, pas par commerce. En ce moment, ces travaux se font dans le secteur de Hull, mais ils ont été ralentis par la COVID.
- De quelle façon peut-on cheminer avec les commerçants pour les travaux de la phase 2 ? On lui indique que ce sera fait dans un autre plan d'action.
- Comment faire cheminer nos demandes pour de l'accessibilité universelle dans les parcs (ex. parc Jardins-Lavigne) ? On lui répond que l'analyse de l'accès aux parcs se fait par le PIC.

Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse mentionne l'importance de la communication aux citoyens à propos de ce programme.

Monsieur le conseiller Pierre Lanthier est heureux de voir que dans le plan transitoire le programme ENFEX sera continué. Il demande si l'ajout de parcours santé sera fait dans tous les districts. On lui répond que l'on prévoit quatre parcours et que ça ne sera donc pas nécessaire dans chaque district. Monsieur Lanthier mentionne que l'accessibilité aux parcs est encore difficile à certains endroits. Par exemple, les gens ont encore de la difficulté à y aller avec des poussettes (parc Irène).

Monsieur le conseiller Daniel Champagne parle du Parc de la Cité. Ce dernier a été imaginé au travers de consultations des gens du quartier. La Ville a bâti ce parc en fonction des demandes des citoyens. Il s'agit d'un bel exemple de collaboration et qui démontre qu'on est à l'écoute des citoyens.

Les élus sont en accord avec les recommandations et elles seront présentées pour adoption au conseil municipal du 20 octobre 2020.

Le comité plénier public est suspendu à 11 h 40.

Reprise du comité plénier public à 13 h.

CP20201013-P3

POLITIQUE D'ÉCONOMIE SOCIALE

Présentation par madame Nancy Neamtan.

Madame Neamtan débute la présentation en expliquant la démarche ayant mené à cette politique d'économie sociale :

- Mandat accordé par le Secrétariat au développement économique en conformité avec les priorités de la Commission de développement économique;
- Comité de travail sous la coprésidence de madame Maude Marquis -Bissonnette et de monsieur André Landry;
- Accompagnement par le Chantier de l'économie sociale (Nancy Neamtan et Charles Gagnon);
- 18 entrevues réalisées avec des représentant(e)s de 23 entreprises ou organisations (35 personnes).

Madame Neamtan mentionne que les rôles et responsabilités des municipalités se sont accrus au cours des dernières décennies. La participation citoyenne essentielle pour la vitalité des villes. L'économie sociale constitue une réponse innovante et entrepreneuriale basée sur l'action citoyenne. Une tendance mondiale qui trouve écho au niveau national et international (l'OCDE et les Nations Unies).

Elle donne une définition de l'économie sociale, en explique le contexte ainsi que la plus-value de l'économie sociale à Gatineau. Les grandes orientations de la Politique sont présentées avec des exemples de moyens pour y parvenir :

- Orientation 1 : Reconnaître et promouvoir la contribution de l'économie sociale au développement de Gatineau;
- Orientation 2 : Accompagner les entrepreneurs collectifs dans le démarrage, la consolidation et le développement d'entreprises d'économie sociale;
- Orientation 3 : Favoriser et soutenir la participation citoyenne dans la recherche et la mise en œuvre de solutions innovatrices au service du bien commun;
- Orientation 4 : Renforcer le partenariat entre la Ville et les entreprises d'économie sociale dans un ensemble de secteurs d'activités économiques;
- Orientation 5 : Maximiser l'utilisation des leviers municipaux pour renforcer la contribution de l'économie sociale au développement de Gatineau :
 - Accroître les achats municipaux auprès des entreprises d'économie sociale et locale;
 - Poursuivre et intensifier des investissements directs ou indirects dans des infrastructures collectives telles que l'habitation collective, la culture, les loisirs et l'immobilier commercial;
 - Créer des conditions pour un réflexe « économie sociale » au sein de l'appareil municipal.

Étapes à venir :

- Création d'un comité de travail responsable de l'élaboration d'un premier plan d'action;
- Ce comité rassemblera les services municipaux concernés, des membres de commissions concernées et des partenaires locaux détenant une expertise particulière en économie sociale;
- Réflexion et recommandations sur la gouvernance à privilégier pour le suivi du plan d'action.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le maire mentionne que madame Neamtan est une experte en économie sociale. Un des sous-objectifs de la politique est que l'on parle de structure d'encadrement et de structure d'accompagnement. Si on fait uniquement de l'encadrement, c'est parfois compliqué avec certains projets. Il y a quelque chose de fondamental d'accompagner les citoyens qui ont des projets. On doit développer cette culture d'accompagnement. Ce type de politique nous fait atteindre plusieurs objectifs d'un même coup.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette croit en l'économie plurielle et en l'économie sociale. Il s'agit d'une façon innovante et créative de faire face, de démocratiser l'espace public. Elle salue le travail du comité. Elle demande à madame Neamtan d'en dire plus sur le laboratoire d'innovation citoyenne.

Madame la conseillère Louise Boudrias a participé au processus. Elle est heureuse de savoir qu'il y aura un comité. L'économie sociale doit être traitée au même titre que l'économie privée. Elle demande pourquoi cette politique a été mise en priorité plutôt que de finir le plan déjà approuvé de l'an dernier et combien a coûté le mandat à l'externe. Monsieur le maire répond que c'est dans le programme du conseil de favoriser ce projet et la politique d'économie sociale est la source du projet. Pour le budget, des vérifications seront faites et on reviendra à madame Boudrias quant au poste budgétaire de ce projet.

Madame Marie-Hélène Lajoie confirme que le budget provient du Secrétariat du développement économique.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron parle des coopératives d'habitation pour un accès à une communauté et à un loyer plus bas. Pour elle, il s'agit d'une solution d'avenir et elle espère que la politique permettra qu'on en voit plus sur le territoire de la ville.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier parle de l'enjeu du cloisonnement organisationnel. Il faut laisser aller les barrières du cloisonnement en fonction des organigrammes et des responsabilités. Cela s'inscrit dans l'évolution des organisations. On doit s'assurer de combattre le cloisonnement et la protection des rôles et responsabilités pour faire place aux citoyens, aux organismes et autres.

Madame la conseillère Audrey Bureau aurait aimé avoir des précisions sur le processus. Ça ne va pas de facto que ce qui est dans le programme du conseil est un mandat aux équipes. Ce projet aurait dû passer au conseil. Elle aimerait que l'on vérifie le cheminement et que ce soit de nouveau expliqué quand on reviendra avec la politique.

Fin du comité plénier public à 13 h 50.